

Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 19  
Suffrages exprimés : 23

Mise en ligne le 10 janvier 2026  
République Française

Délibération N° 2026-5  
Conseil Municipal du 7 Janvier 2026

DATE DE CONVOCATION : 31 DÉCEMBRE 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – F. GUIRAO – H. ROSARIO – J. MARTINEAU – P. MAURY – S. HIBON-MINET – M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à K. GAI – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – S. RAYNAUD donne pouvoir à T. DEGRANDE – C. RAFIN donne pouvoir à P. FREON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON – J.P. DESLIAS – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – M. VOISIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

#### Galerie Municipale – modification de la convention d'utilisation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n° 2021-105 du 22 septembre 2021,

#### CONSIDÉRANT ceci :

Les horaires et jours d'ouverture de la galerie municipale étant amenés à évoluer, il convient d'adapter la convention afférente.

La Galerie Municipale était jusqu'alors ouverte au public du Mardi au Vendredi de 14h00 à 18h00 et le Samedi de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h00.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les horaires sont les suivants : ouverture les mardis et vendredis de 14h00 à 18h00 et le samedi matin de 10h00 à 12h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 23 VOIX POUR** :

- D'approuver la convention d'utilisation de la galerie municipale dont le projet figure en annexe ;
- D'autoriser M le Maire à signer cette convention à intervenir avec les artistes concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE